

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. Désignations

Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles interdépartementale Rhône - Arc Alpin est une association loi 1901 ayant pour mission de favoriser l'égalité femme homme et l'autonomie de femmes. Il est aussi organisme de formation enregistré sous le numéro 82690196769. Il est désigné comme le CIDFF Rhône Arc Alpin : CIDFF RAA

**Commanditaire** : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une prestation auprès du CIDFF RAA.

**Stagiaire** : toute personne physique qui participe à une formation, commandée par son employeur ou sur inscription individuelle.

**Public** : Le public participant à une prestation hors formation.

**Formations inter-entreprises** : les formations inscrites au catalogue du CIDFF RAA et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.

**Formations ou prestation de sensibilisation intra-entreprises** : les formations ou prestations adaptées à la commande d'un commanditaire pour ses employés, partenaires ou publics

## 2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations animées par le CIDFF et commandées par un commanditaire ou en formation inter-entreprise. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du commanditaire et/ou des stagiaires sur inscription individuelle aux présentes conditions générales de vente.

## 3. Modalité des prestations

Le lieu de la formation est fixé, pour les formations inter-entreprises, sauf indication contraire, au CIDFF, 18, place Tolozan 69001 Lyon.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet rubrique formation et est à consulter par toutes les stagiaires en amont.

Les horaires et la durée de la formation sont précisés dans la fiche formation pour les stagiaires et/ou le devis ou la convention signée entre le CIDFF RAA et le commanditaire. Le CIDFF se réserve le droit de déplacer le lieu de la formation au besoin après en avoir informé les stagiaires (nécessité d'accès pour une personne à mobilité réduite par exemple).

## 4. Modalités d'inscription et de règlement des prestations :

### 4.1. Pour les commanditaires d'une formation intra-entreprise ou d'une prestation de sensibilisation

- Un premier contact est établi avec le CIDFF, avec la responsable des formations/sensibilisation ou cadre/direction pour déterminer la demande.
- Une proposition de prestation est envoyée avec le programme (fiche formation ou autre écrit détaillant les contenus de la prestation) et un devis. Une période ou une date peuvent être évoquées pour la faisabilité de la prestation, mais non bloquées avant la validation du devis.
- Le devis est à renvoyer validé et signé sous 30 jours, sans quoi le CIDFF RAA ne pourra maintenir les dates ou la période éventuellement bloquées en amont par le commanditaire.
- Pour les commanditaires publics, un bon de commande est adressé au CIDFF préalablement à la saisie CHORUS.

- Le commanditaire s'engage à définir des dates définitives avec le CIDFF et à mobiliser ses employés, partenaires ou publics pour la prestation, il s'engage à fournir en amont de la prestation la liste des inscrites, avec e-mail pour les formations, 15 jours avant la date.

Sur demande, une convention type peut être formalisée entre le CIDFF et le commanditaire, notamment sur des prestations récurrentes.

- Le CIDFF RAA procédera à la facturation complète de l'action une fois celle-ci complètement réalisée.

## 4.2. Pour les stagiaires en formation inter-entreprises

- Le-la stagiaire choisit une formation proposée sous cette modalité sur le catalogue et les dates et horaires de celle-ci. Toutes nos formations ne sont pas concernées par l'inter-entreprises. Le-la stagiaire s'engage à répondre au pré-requis et au public cible auquel s'adresse la formation.
- Le-la stagiaire fait une demande de pré-inscription via un formulaire en ligne.
- Le CIDFF RAA confirmera l'inscription de la personne par l'envoi d'un devis et d'une convention employeur ou un contrat individuel à renvoyer au cidff à formation@cidff-id.fr.
- Pour les particuliers un délai de réflexion de 10 jours calendaires est appliqué. Rétractation par mail à formation@cidff-id.fr
- Un acompte de 30% est demandé avant la formation.
- Une convocation sera envoyée pour confirmer.
- Si le groupe n'est pas rempli (mini 6), son annulation aura lieu à 15 jours ouvrés, environ 3 semaines minimum de la formation. Les frais seront remboursés.
- Aucun autre moyen de paiement que par carte bancaire via HELLO ASSO ne sera accepté.

## 5. Prise en charge financière

### 5.1. Pour les commanditaires d'une formation intra-entreprise

Les formations du CIDFF RAA répondent aux exigences de la certification QUALIOPI pour les actions de formation et notre organisme est certifié. Elles peuvent être comprises dans le plan de formation d'une structure. La prise en charge est à étudier par le commanditaire avec son OPCI sur la base du devis. Un certificat de réalisation est donné sur demande à formation@cidff-id.fr.

### 5.2. Les formations inter-entreprises

Les formations dispensées ne sont ni certifiantes ni qualifiantes, un certificat de réalisation est donné sur demande à formation@cidff-id.fr aux stagiaires. Elles ne peuvent bénéficier d'une prise en charge CPF (Compte Personnel de Formation) mais peuvent être prise en charge par l'employeur. Le CIDFF pourra effectuer sur demande lors de l'inscription un devis adressé à l'employeur pour les stagiaires inter-entreprise dans le cas de la prise en charge par leur employeur. Le tarif reste le même quel que soit la prise en charge.

## 6. Modalités d'annulation ou de désistement

- À l'initiative du CIDFF RAA : Le CIDFF RAA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre de participantes n'est pas suffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Cette décision est communiquée aux stagiaires ou à la structure au plus tard 3 semaines (15 j ouvrés) avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation à son initiative, le CIDFF RAA ne facturera aucun frais, remboursera les sommes perçues, mais ne sera tenu responsable des frais engagés par les participantes (transport, logement etc.).

- À l'initiative de la structure commanditaire ou du-de la stagiaire :

Les frais pédagogiques, ou frais d'inscription pour les formations inter, seront remboursés à 100 % au signataire du devis, ou au-la stagiaire, dans le cas suivant :

- Annulation communiquée au service formation du CIDFF 15 jours ouvrés avant le début de la formation (environ 3 semaines) formation@cidff-id.fr
- Les situations sur justificatif médical ou d'un cas de force majeure sur justificatif peuvent être évaluées pour remboursement.

Pour les annulations communiquées au service formation du CIDFF à 14 jours ouvrés et moins avant le début de la formation, le CIDFF facturera ou conservera :

- 25 % des frais pédagogiques (hors trajets) de la formation pour une annulation entre 14 et 10 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 50 % des frais pédagogiques de la formation pour une annulation entre 9 et 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 75 % des frais pédagogiques de la formation pour une annulation moins de 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100% le jour même.

Les frais de déplacements seront en plus facturés au commanditaire si l'annulation s'est faite le jour même suite au déplacement des formatrices.

## 7. Frais annexes

Les frais de transport, d'hébergement et de séjour sont à la charge de l'employeur ou du-de la stagiaire.

## 8. Réclamations

Les réclamations sont à adresser à la responsable des prestations via l'adresse : formation@cidff-id.fr

## 9. Données à caractère personnelles

Les informations personnelles du-de la stagiaire seront traitées en conformité avec les dispositions de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes et modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces données sont traitées uniquement par le CIDFF RAA et ne sont communiquées de manière nominative à aucun partenaire tiers ou à des fins commerciales.

Les stagiaires pourront exercer un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression quant au traitement et à la diffusion de ses données personnelles garanti par les articles 39 et 40 de cette loi auprès du CIDFFRAA en faisant la demande à formation@cidff-id.fr.